

## LA MISE EN PLACE DU BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET ET LES PRATIQUES D'ÉVALUATION

Intervention de Pierre VINARD, IA-IPR Économie et gestion,  
coordonnateur pour la technologie en collège dans l'Académie de Versailles.

« Finalités et évaluation en éducation technologique »  
Colloque du 17, 18 et 19 Mars, IUFM de PARIS

Le dispositif du brevet Informatique et Internet (B2i) mis en œuvre depuis la rentrée 2000<sup>1</sup> dans les collèges et les écoles entretient des rapports complexes mais instructifs avec l'enseignement de la technologie.

Dans un premier temps, nous montrerons l'originalité du dispositif B2i, dans le système éducatif français, mais aussi dans le cadre européen :

- 1) pour la première fois à cette échelle-là au collège, il s'agit d'évaluer des compétences et non des savoirs ;
- 2) le B2i n'est ni un diplôme national, ni un diplôme régional. Il s'agit d'une attestation de compétence délivrée par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique, dont la valeur repose sur l'honnêteté et le sérieux des enseignants ;
- 3) il est théoriquement mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe pédagogique sur un cycle complet d'étude (primaire pour le niveau 1, collège pour le niveau 2) ;
- 4) l'élève participe en partie à son évaluation. Il apprécie lui-même son degré de maîtrise des compétences, maîtrise que vérifie ensuite le professeur ;
- 5) l'ensemble des compétences doit être atteint pour valider le B2i à un niveau donné. Pour le B2i, il n'y a pas de note ou de moyenne. Maîtriser 10 compétences sur 20 ne permet pas de s'en prévaloir ;
- 6) aucune heure de cours n'est attribuée pour le B2i. Le B2i ne se prépare pas. C'est dans le cadre des activités disciplinaires ou transdisciplinaires (on pense aux itinéraires de découverte) en relation avec les TICE que les élèves développent les compétences correspondantes. Il ne suffit donc pas d'utiliser un ordinateur pour valider le B2i. Il faut déterminer les activités qui – dans le contexte scolaire – permettent de développer et de maîtriser les compétences nécessaires ;
- 7) c'est dans les activités « habituelles » précédemment décrites que les professeurs sont conduits à valider – ou à ne pas valider – une compétence. Le B2i s'oppose donc à des épreuves spécifiques, de type examen.

Le dispositif interpelle fortement l'enseignement de la technologie, car il reprend en les systématisant des procédures d'évaluation qui sont induites – quand elles ne sont pas explicitement indiquées – par les programmes de technologie au collège. Il est normal que les professeurs de technologie se soient dans un premier temps « reconnus » dans ce dispositif, et l'aient fortement investi. Et cela d'autant plus parce que la plupart des compétences à valider figurent dans les programmes de technologie. Il est alors intéressant d'analyser les raisons pour lesquelles de nombreux professeurs ne se sont pas engagés dans cette démarche, ou pour lesquelles ils se sont retirés du dispositif.

La seconde partie de l'intervention sera consacrée aux freins que rencontre le B2i dans sa mise en œuvre, y compris chez les professeurs de technologie. Cette analyse devait s'appuyer sur une enquête faite auprès des 400 collèges de l'Académie de Versailles (voir

---

<sup>1</sup> Le texte sur le B2i a été publié au BOEN n°42 du 23 novembre 2000

questionnaire ci-joint) dans le cadre des travaux du Groupe d'expérimentation pédagogique (GEP) B2i. Malheureusement le faible nombre de réponses au questionnaire ne permet pas de tirer de conclusions définitives, à moins de considérer que ce retour très faible constitue un indicateur en lui-même de l'investissement limité des professeurs de collège dans ce dispositif. On peut cependant citer un certain nombre d'obstacles cités dans les entretiens informels avec les uns et les autres pour la mise en place du B2i :

- 1) le manque de matériel. Mais cet argument paraît de moins en moins valable, du moins pour le matériel informatique. L'effort des collectivités territoriales est à cet égard incontestable ;
- 2) le manque de formation des professeurs. Beaucoup d'acteurs du système se demandent avec une certaine ironie si les professeurs seraient en mesure de valider le B2i niveau 2. Nous pensons que le manque de formation des professeurs n'est pas un argument recevable, car la plupart d'entre eux sont des utilisateurs avertis de l'informatique ;
- 3) la disposition des salles. Mais là, on a des réactions contradictoires. Certains pensent que des ordinateurs « en fond de classe », comme on le préconise dans les laboratoires de technologie, ne permettent pas pour des raisons d'organisation pratique la validation des compétences du B2i, les professeurs étant mobilisés sur d'autres activités (CFAO, électronique). Mais pour d'autres, la salle « multimédia » ne paraît pas la solution : on y travaille trop souvent à deux élèves par poste, et on y est incité à mener des activités dédiées au B2i, ce qui ne correspond pas à l'esprit du brevet informatique et Internet ;
- 4) la tenue matérielle du livret de compétences. Il s'agit là d'un vrai problème. Doit-on utiliser un livret papier ou un livret « électronique » ? Dans le premier cas, qui détient le livret : l'élève ou le professeur ? Où le stocke-t-on ? Dans le laboratoire de technologie ou dans la salle multimédia ? La tenue de livret « électronique » paraît la solution idéale. Mais les logiciels ne sont pas toujours au point, ils supposent des établissements en réseaux, avec des professeurs formés, et des administrateurs de réseaux rémunérés. Choses de plus en plus improbables dans nos collèges à l'heure des restrictions budgétaires ;
- 5) Le manque de temps, la course contre la montre pour finir les programmes. Les professeurs ont le sentiment que le B2i s'ajoute à tout le reste, et que faire passer le B2i revient à sacrifier les connaissances traditionnelles, qui restent dans leur esprit essentielles. De façon plus profonde, ils ne savent souvent pas évaluer des compétences, ce que démontre le recours fréquent à des interrogations écrites, même en technologie.
- 6) les effectifs et la multiplication des sollicitations. Ces arguments ont sans aucun doute un fondement. La mise en place du B2i a été concomitante à celle des itinéraires de découverte (IDD). Elle intervient aussi dans un contexte moins favorable en ce qui concerne les dotations horaires des établissements et la consigne pédagogique de faire trois groupes en technologie pour deux divisions est de moins en moins suivie.

Tous ces éléments peuvent effectivement expliquer la difficile mise en place difficile du B2i. D'après nos estimations moins de 5 pour cent des élèves des collèges sont « entrés » dans le dispositif B2i. De même il est alarmant noter le très faible écho suscité par l'expérimentation du B2i niveau 3 au lycée. Pourtant notre conviction est que l'on n'échappera pas à la généralisation de ce dispositif, et cela pour plusieurs raisons fondamentales :

- 1) la forte demande des familles et des élèves. Et cela quelque soit l'environnement de l'élève. Des élèves de quartiers difficiles nous ont dit : « c'est peut-être le seul diplôme que j'aurais dans ma scolarité ». Il y a là une prise de conscience de l'existence d'une « fracture numérique » et de la nécessité de la réduire ;
- 2) la forte pression des collectivités territoriales, qui détiennent avec le B2i un instrument de mesure de la bonne utilisation de leurs dotations en matériel, et qui espèrent des retombées électorales de leurs investissements ;

- 3) les impulsions institutionnelles (ministère, rectorat, inspection académique, chef d'établissement, etc.). À titre d'exemple, nous pouvons citer le dispositif mis en place dans l'Académie de Versailles, dans le cadre d'une collaboration CRDP et corps d'inspection : Groupe technique d'impulsion TICE, le groupe d'expérimentation pédagogique B2i, Centres de ressources technologie et média-pôles se sont emparés de ce sujet ;
- 4) la pression européenne, où des dispositifs de nature proche se multiplient (PCIE, certificat informatique, etc.), avec il est vrai des philosophies très différentes.

La réussite du B2i – quand elle viendra à se concrétiser – sera en grande partie le résultat de l'investissement des professeurs de technologie. Le paradoxe est que dans doute cette réussite aura des conséquences non négligeables sur l'enseignement de la technologie. En banalisant l'informatique, le B2i ôtera à la technologie le monopole de fait qu'elle a bien souvent sur l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication. Il faudra réfléchir à un véritable enseignement autour des technologies de l'information et de la communication, en liaison avec les pratiques sociales de référence dans ce domaine : organisation du poste de travail, travail coopératif, sécurité et liberté, ergonomie, pénibilité, etc. Cette vaste réflexion sur l'enseignement des TICE est plus que jamais une nécessité, à laquelle le colloque « finalités et évaluation en éducation technologique » contribue.